

Certificat de Formation de Base à la Sécurité

MAJ 01/01/2024

Lycée Professionnel Maritime et
Aquacole Daniel Rigolet

Rue Matignon
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tel : 02 33 44 74 40

fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr



Norme STCW

PRÉREQUIS :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- Être titulaire d'une attestation de natation 50 mètres

MODALITÉS D'ACCÈS :

- Remplir un dossier d'inscription
- Avoir un financement

OBJECTIFS :

Cette formation a pour objectif de donner à un candidat la capacité à réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

C'est le titre de sécurité minimal obligatoire pour faire partie de l'équipage d'un navire et y exercer des fonctions.

MODULES	DESRIPTIF	DURÉE EN HEURES	TARIFS EN € (non soumis à la TVA)	MODALITÉS D'ÉVALUATION*
TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE SURVIE	Mesures nécessaires en cas d'abandon du navire	15	283	Exercice pratique
ENSEIGNEMENT MEDICAL 1	Donner les premiers secours et participer à une consultation télé médicale	11	215	Evaluation continue des compétences durant la formation Exercice pratique
FORMATION DE BASE A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Réduire le risque d'incendie à bord	18	708	Evaluation continue des compétences durant la formation
SECURITE DES PERSONNES ET RESPONSABILITE SOCIALE	Règlementation, droits et obligations à bord	8	111	Evaluation continue des compétences durant la formation
TOTAL PARCOURS COMPLET		52	1 317	

Un devis sera établi selon le besoin de formation et des modules déjà acquis.

MODALITÉ D'ÉVALUATION (SUITE)

* L'absence à un module de formation conduit à la non acquisition de celle-ci, et à la non acquisition du CFBS.

❖ La formation est modulaire et se découpe en blocs compétences.

❖ Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de pêche, commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le CFBS est soumis à un recyclage quinquennal.

Certificat de Formation de Base à la Sécurité

MAJ 01/01/2024

COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none">- Survivre en mer en cas d'abandon du navire- Appliquer les procédures d'urgence- Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin- Observer des pratiques de travail sûres- Lutter contre les incendies- Pratiquer les premiers gestes de secours- Appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord
APTITUDES	Le titre permet à son titulaire : <ul style="list-style-type: none">- de réagir à des situations d'urgences, de crise en matière de sécurité, de prévention et de sécurisation des personnes à bord des navires de pêche, de commerce et de plaisance professionnelle.
MÉTIER VISÉ ET DÉBOUCHÉS	Le Certificat de Formation de Base à la Sécurité permet d'embarquer à bord des navires de pêche, de commerce ou de plaisance. Cette formation est obligatoire pour un embarquement, elle vise à réduire le facteur risque humain, et à sauver des vies humaines.
MÉTHODES MOBILISÉES	Mise en situation (en pleine mer) – Equipements (immersion dans des exercices de feu) Supports de cours papier – Salle cours équipée de vidéoprojecteur – support numériques – Diaporamas projetés – Vidéos pour illustrer des situations... Pas de formation à distance
DOMAINES ABORDÉS EN ENTREPRISE	Pas de période en entreprise pour cette formation
SUITE DE PARCOURS	Titre obligatoire pour un embarquement. Titre de Certificat Matelot Pont, Mécanicien 250 kW, Capitaine 200 Pêche et Capitaine 200 Voile.
ÉQUIVALENCE - PASSERELLE	Formation financée par Total sous la norme STCW 95.
MODALITÉS DE CONTRÔLE - ASSIDUITÉ	L'assiduité doit être constante et obligatoire. Des feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée et un certificat de réalisation est fourni à la fin de la formation.

FINANCEMENT POSSIBLE :

- Pour les demandeurs d'emploi prise en charge Région
- CPF
- Transition Pro CIF (Congé Individuel de Formation)
- Financement personnel
- OCAPAT via l'employeur
- OPCO...

Code RS : 5856

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2026

Certificateur : DIRM

En 2023

59 Candidats présentés

100 % de réussite

100 % d'accomplissement

Le référent handicap du LPMA Daniel Rigolet : Vincent LEQUENNE Directeur ☎ : 02 33 88 57 10 ✉ : vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr

Attention : Tous les candidats sont soumis à l'aptitude d'un Médecin des Gens de Mer (excepté pour la formation CQP Vendeur & Préparateur en Produit de la Mer)
Le responsable pédagogique et le référent handicap étudient la possibilité de l'intégration d'une personne en situation de handicap en fonction de sa problématique posée et de la possibilité d'accueil au sein de l'établissement.



LES LOCAUX SONT ÉQUIPÉS D'UN ASCENSEUR ET DE TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.